

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27/11/2025

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE A 1001 VIES HABITAT DANS LE CADRE DE LA CESSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR UN MONTANT DE 100 000 €**

**N°2025-079**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 27 novembre 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

#### **Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19**

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

#### **19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.**

#### **Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 10**

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume  
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Sylvain Legrand  
Mme Natacha El Hayek à Mme Sandrine Boëte  
Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin  
Mme Joane Besse à Mme Laurence Amichaux  
M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau  
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre  
Mme Cécile Revoyre à Mme Hébé Pouchou  
Mme Katia Robert-Hautemulle à M. Jérôme Cauët  
M. Enzo Sodano à M. Patrick Mouchelin

#### **Absent.e : 0**

#### **Nombre de votant.e.s : 29**

Mme Sandrine Boëte a été désignée Secrétaire de Séance



**Rapporteur·e : Madame Emmanuelle GREZE**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-29 et L. 2242-1 et suivants relatifs à l'administration des biens communaux et aux subventions.

**VU** Le Code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions relatives au logement social ;

**VU** Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), notamment les articles L. 2221-1 et suivants relatifs aux baux emphytéotiques administratifs (BEA) et les articles L. 3223-1 et suivants ;

**VU** La délibération du Conseil Municipal n° DEL2024-040 du 30 mai 2024 autorisant la cession des baux emphytéotiques à 1001 Vies Habitat pour le projet de construction de 32 logements neufs : 11 PLAI, 15 PLUS et 4 PLS porté par 1001 Vies Habitat sur le terrain, situé rue Paul Valéry pour 2751 m<sup>2</sup> de SdP minimum ;

**VU** Le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté par 1001 Vies Habitat, faisant apparaître une surcharge foncière rendant l'équilibre financier de l'opération difficile sans une aide de la collectivité ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Marcoussis souhaite activement soutenir la production de logements sociaux sur son territoire afin de répondre aux besoins de ses habitants et respecter les objectifs fixés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération de construction de 32 logements sociaux par 1001 Vies Habitat est d'intérêt général et contribue à la mixité sociale de la Commune ;

**CONSIDÉRANT** que la surcharge foncière constatée, évaluée à hauteur de 100 000 € (Cent mille euros), compromet l'équilibre financier de l'opération et nécessite l'intervention financière de la Commune pour permettre sa réalisation ;

**CONSIDÉRANT** que le versement de cette subvention est conditionné à la signature d'une convention entre la Commune et 1001 Vies Habitat précisant notamment les modalités de versement de l'aide et, en contrepartie d'un contingent supplémentaire de 3 logements pour la commune ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :**

- **ACCORDE** à l'Organisme de Logement Social 1001 Vies Habitat une subvention d'équipement pour surcharge foncière d'un montant de 100 000 € (Cent mille euros), destinée à participer à l'équilibre financier de l'opération de construction des logements sociaux ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025 ;
- **SOLLICITE** en contrepartie du versement de cette subvention l'obtention d'un contingent de réservation de logements au profit de la Commune, dans les conditions qui seront fixées par convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention et de réservation de logements à intervenir avec 1001 Vies Habitat, ainsi que tout document nécessaire au versement de la subvention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,**  
**Monsieur Olivier THOMAS**

